—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire. ABONNEMENT: Canada $2.00 Etranger $2.50 Rédigé en collaboration.

Faits d'Actualité

EN MARGE DE L'INSTITUT PEDAGOGIQUE

Les assises éducationnelles, tenues ces jours derniers grâce à l'initiative de M. l'inspecteur DeGrâce, sont maintenantt terminées. Les instituteurs ont repris leur travail le coeur content et peuvent se féliciter d'avoir accompli quelque chose de grand; cependant, leur tâche n'est pas finie. A ce congrès, ils n'ont fait que jeter les bases d'une oeuvre qu'ils devront plus tard achever.

Cette importante réunion fut entièrement consacrée à l'étude des méthodes à suivre afin d'améliorer le programme de l'éducation dans les écoles de notre province. Les travaux présentés et les discussions animées n'ont pas manqué de mettre à jour les lacunes qui existent dans notre système éducationnel. Devons-nous rester stationnaires en face des erreurs que nous constatons? L'indifférence ne conduit pas au progrès. Voilà pourquoi nous devons tirer de cet institut pédagogique quelques leçons pratiques si nous voulons atteindre le but désiré. Les idées qui se dégagent de ce congrès se résument à trois, pour ne citer que les plus importantes.

L'union fait la force, nous dit le vieux proverbe. Rien de grand ne s'accomplit dans la société sans l'union des intelligences et des coeurs. Rien de plus consolant pour ceux qui s'intéressent à la chose publique que de voir cette phalange d'instituteurs venus de tous les coins de notre comté pour faire ensemble un examen de conscience en matière d'éducation et retourner à leur travail avec de nouvelles résolutions pour l'avenir. En face d'un geste aussi éloquent, l'un des nôtres ne put s'empêcher de s'écrier : "Oh! oui, le bien se fait!"

Une volonté forte guidée par l'intelligence et de nobles sentiments peut entraîner à sa suite la réalisation des plus beaux projets. L'institut fournit aux instituteurs une excellente occasion de se connaître et de venir puiser à la souce commune les renseignements utiles qui faciliteront leur tâche. Ils doivent s'y rendre fidèlement chaque année.

De la conférence de Monsieur Blanchard se dégage une deuxième leçon. Par son travail de maître, il a tracé une ligne de conduite que les instituteurs doivent suivre s'ils ont conscience de leur devoir. Rationalisons l'enseignement. La raison est à la base de toute étude sérieuse. Elle est la faculté maîtresse chez l'homme et les autres ne doivent être qu'auxiliaires. Raisonnons notre travail à l'école. Visons au développement de l'intelligence de notre jeunesse, et, comme le disait si bien le professeur Blanchard, que cette faculté de l'enfant soit "une source à faire jaillir plutôt qu'un vase à remplir". Les résultats obtenus feront foi de la valeur de cette méthode.

Le plaidoyer que fit le Dr Sormany n'est pas la moindre des leçons que nous devons tirer de ce congrès.

Les principes de logique les plus élémentaires nous prouvent que notre programme d'éducation pêche par sa base. Il n'est pas fondé sur le raisonnement. La philosophie nous enseigne que, pour acquérir des connaissances, l'homme doit procéder du connu à l'inconnu. Or, c'est le contraire qui existe quand nos élèves de langue française s'efforcent de puiser leur éducation dans une langue qu'ils ne connaissent pas encore. Par conséquent les méthodes d'enseignement de notre province sont fausses. Nous défions qui que ce soit de réfuter cet argument.

Quand l'instituteur sera convaincu de la vérité des principes que nous venons d'énoncer ; quand il aura conscience de l'oeuvre que la Providence lui demande d'accomplir, alors il sera ûn véritable éducateur.

Camille-J. LEGER

LE "JOURNALISTE CATHOLIQUE"

Par Pierre l'Ermite. — Portrait présenté au Congrès de la Bonne Presse.

Au Congrès de la Bonne Presse à Paris, Pierre l'Ermite a présenté le portrait du journaliste catholique parfait, et son tableau fut si vivant que l'Archevêque de Paris lui conseilla de se regarder dans une glace.

On ne nie presque plus aujourd'hui remarqua-t-il, la puissance de la presse, bien que beaucoup des nôtres, en présence d'une telle force, se, demeurent encore passif.

En raison de cette puissance, qui est loin d'avoir atttient son apogée, il y a lieu de souligner des responsabilités de plus en plus grandes du journaliste, dont la plume est plus dangereuse qu'une épée, puisqu'elle s'attaque aux âmes.

Nul ne peu aujourd'hui se passer de la presse, dont la sollicitation poursuit les hommes partout. Et chacun a même aujourdhui un journal, qui est "son" journal.

Dans les pays de gouvernements autoritaire, comme la Russie par exemple, l'unanimité de la presse arrive à fondre tous les cerveaux dans un même moule, à leur imposer une "religion". Dans nos pays démocrátiques, les divergences qu'on remarque entre les journeaux créent une sorte de scepticisme lui aussi très dangereux. Aussi le journaliste catholique a-t-il un rôle à jouer en apportant aux masses la vérité dont elles ont soif. Seulement, pour lutter avec des chances de succès, il faut avoir la foi, la foi en la voitoire du Christ, pas seulement en la victoire finale, au bout des siècles, mais à celles que les chrétiens doivent remporter tous les jours. Le journaliste catholique peut d'ailleurs compter, en France, sur un atavisme chrétien au moins aussi for tque les influences mauvaises; il est seulement nécessaire de raviver une flamme qui souvent sommeille.

Le journaliste chrétien idéal de 1933 estassez différent de celui d'autrefois; mais il doit avoir les mêmes qualités, et en premier lieu aimer sa plume, l'aimer assez pour travailler avec uamme. Il doit savoir ne pas ennuyer ses lecteurs, soit en n'évoluant pas, soit en restant attaché à une manière vieillioet de présenter les choses. Les plus belles idées présentées d'une façon périmée ne portent plus.

Le journaliste catholique doit aussi nourrir les cerveaux plutôt que noircir du papier. Il lui faut éviter les surenchères de droite et de gauche, être un enthousiaste et non un exalté, préférer enfin son apostolat aux avantages de la "grande presse". Qu'il se garde des déformations du "métier", qui use le talent comme la rouille use le fer.

Le champ est immense et de plus en plus préparé à recevoir le bon grain.

G. N. TRICOCHE

VARIETES

LE CHOMAGE EN FRANCE

La France a la réputation d'avoir peu de chômeurs. En réalité, les chiffres officiels ne correspondent pas avec les faits. La raison en est que le système d'assurance-chômamanent que d'institutions non gége obligatoire n'existe pas en France: par suite, les statistiques n'généralisées dans ce pays. De renseignements fournis par le Ministère du Travail, il résulte que les seuls organismes venant en aide aux gens sans travail sont les caisses syndicales et mutuelles de chômage, organisées par les travailleurs eux-mêmes, et les institutions crées par les départements et les communes, avec une subvention de l'Etat. Or, les premières comptent moins de 200,000 adhérent, en regard des onze millions de salariés en France. Ces caisses fournissent des statistiques deux fois par seulement. Quant aux autres institutions, celles des départements et communes, elles constituent 1,153 centres de secours, mais ceux-ci ne couvrent que 3,545 communes — un dizième de la France à peu près. On le voit, il s'en faut de beaucoup que tous les chômeurs soient connus et recensés. Les chiffres publiés ne doivent donc être acceptés que sous toutes réserves. Ils étaient de 537,000 en 1921; de 243,000 en 1926. Les statistiques de 1931 les dernières qu'on possède accusent 417,000 chômeurs. Mais quel est le rapport entre le nombre de chômeurs secourus et le chiffre réel? Il faut tenir compte du fait que, si le nombre des communes où les secours sont organisés est fort inférieur au total des communes du pays, les centres de secours ont néanmoins été crées là où le besoin, s'en faisait sentir de la façon la plus aigue. On doit noter, d'autre part, que, dans une certaine mesure, on a recouru au chômage partiel pour éviter le chômage total. Au Ministère du Travail, l'on estime que près d'un million de travailleurs, en France, chôment en totalité ou en partie.

George Nestler Tricoche

L'avenir appartient a celui qui forme la jeunesse

La grande importance de l'école. — Il est injuste de subventionner deux écoles. — Raisons à l'appui de nos revendications. — L'opinion d'anciens hommes d'Etat. — Les droits du français au N.-B. — L'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. — Paroles de Sir John MacDonald. — Il faut à tout prix nous emparer de nos écoles.

PAR L'AVOCAT BENOIT MICHAUD B.A., L.L.B. DE CAMPBELLTON, N.-B.

Lors du dernier congrès de l'A. C. J. C. tenu à Edmundston, M. l'avocat Benoit Michaud de Campbellton, N.-B., a présenté un intéressant travail sur la question scolaire qu'il traita au point de vue juridique. Ce travail nous sommes heureux de le reproduire au long pour le bénéfice de nos lecteurs.

M le Président, Excellence,
Monsieur l'Aumônier Régional,
Messieurs les Aumôniers,
Messieurs les délégués,
Camarades acéjistes,

Les organisateurs de ce congrès m'ont demandé de traiter de la question scolaire au point de vue juridique. Comme la question scolaire en général a été mise à l'étude pour l'année qui vient de terminer lors du congrès régional de septembre dernier, je puis bien me dispenser d'un plus long préambule, et entrer dans le sujet sans autres explications.

Le mot "question" laisse entendre difficultés à surmonter, problèmes quelconques à résoudre. Et c'est bien de quoi il s'agit quand nous parlons de la question scolaire au Nouveau-Brunswick. Il n'est pas besoin de chercher bien longtemps la raison d'être de cet état de chose; on l'a trouvé toute entière dans la dualité de langue et de religion du pays où nous vivons. Les deux races, anglo-saxone et française, les deux religions, catholique et protestante, ont des vues, des intérêts, des idéals différents en matière d'éducation. D'où problèmes, difficultés, quelquefois même luttes pénibles, témoins celle du N B vers 1872, celles du Manitoba en 1895, et plus tard en 1916, celles de l'Ontario de 1912 à 1927, et enfin celles de la Saskatchewan tout dernièrement.

Il y a trois champs de bataille où les langues se sont heurtées d'une manière toute particulière depuis la conquête: le parlement, les tribunaux, et l'école. Les problèmes d'ordre religieux se sont présentés un peu partout, et en particulier à l'école. Je me propose de considérer en autant que mes connaissances me le permettent la question scolaire linguistique et religieuse sous son aspect juridique.

Tout d'abord, il serait peut-être utile de faire remarquer la grande importance de l'école. C'est une vérité qui se passe de démonstration que l'avenir appartient à celui qui forme la jeunesse. L'histoire de tous les peuples en fait foi. "L'idée qui régnera dans l'avenir c'est l'idée qu'on répand aujourd'hui à l'école." De tout temps et tout particulièrement durant le dernier demi-siècle, s'est-on rendu compte de cette vérité. Témoins les activités récentes des Soviets, de Mussolini, de Hitler et autres pour s'emparer de la jeunesse.

Posons un autre principe de doctrine catholique qu'on est facilement porté à oublier, à savoir que le devoir d'éduquer les enfants appartient d'abord en premier lieu aux parents, et non à l'état. Depuis un certain nombre d'années l'état tend de plus en plus à se substituer aux parents en matière d'éducation. Il n'en était pas ainsi autrefois, alors que la tâche de l'éducation retombait presque entièrement sur les parents.

Les principaux secours de l'état en matière d'éducation consistent en octrois aux instituteurs et commissions scolaires, octrois spéciaux aux districts pauvres, préparation des instituteurs à l'école normale préparation spéciale pour l'enseignement technique, inspection d'écoles etc.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, ces secours l'état ne les accorde qu'à ceux qui se conforment à ses lois et règlements. Cela n'empêche pas un groupe ethnique et religieux d'établir des écoles en marge des lois et règlements établis par l'état, avec son programme à lui selon ses idéals, ses coutumes, ses traditions et ses croyances, pourvu toutefois que l'enseignement donné dans ces écoles séparées ne porte pas atteinte à l'ordre social établi. Il va de soi qu'il devient très difficile, pour ne pas dire impossible, de maintenir des écoles séparées sans les secours de l'état, les contribuables étant appelés à subventionner en tout ou en partie deux coles: l'école publique et l'école séparée. Inutile d'ajouter que c'est là une situation des plus désagréables et des plus injustes pour les groupes ethniques et religieux qui ont droit à un meilleur traitement.

Il semblerait que le régime idéal serait celui où les lois et règlements scolaires de l'état aident dans le sens le plus large du mot les groupes qui ont droit au plein développe-ligieuse. Le groupe anglo-saxon par ment de leur entité ethnique et reson nombre et comme résultat de la conquête a des droits incontestables aux secours de l'état pour atteindre son plein développement. Il va sans dire que les groupes minoritaires récemment immigrés en ce pays, tel Juifs, Italiens, Allemands, Ruthènes Doukobors, etc., ne peuvent escomp ter obtenir un traitement de faveur dans leur pays d'adoption. Mais en est-il de même du groupe français et catholique qui forme tout près d'un tiers de la population totale du Canada, et plus du tiers de celle du Nouveau-Brunswick. Certains esprits étroits, bornés, fanatiques osent affirmer qu'en dehors de la Province de Québec, les droits et privilèges des Acadiens et Canadiens-Français ne sont aucunement supérieurs à ceux des groupes étrangers établis en ce pays depuis 10, 20 ou 30 ans. Efforçons-nous de projeter un peu de lumière sur cette épineuse et importante question pour nous du Nouveau Brunswick.

Les raisons à invoquer à l'appui de nos revendications se ramènent à trois : —

1o Le droit naturel,

2o Un "statu quo' ou situation du fait, basée sur notre histoire, et en' particulier su rla politique du gouvernement anglais à notre endroit, situation de fait nous reconnaissent d'une manière tacite du moins certains droits ou privilèges.

Enfin certains textes de loi arrêtés par le législateur et reconnaissant d'une manière explicite de sdroits et privilèges au groupe français et catholique.

Je ne m'arrête pas au droit naturel, d'abord parce qu'il n'entre pas dans les cadres de ce travail, et ensuite parce que le droit naturel ne donne pas toujours droit à des traitements de faveur de la part de l'état.

Considérons d'abord le "statu quo" dans lequel ont vécu nos pères depuis la conquête anglaise de 1760. A cette épaque nos ancêtres formaient un peuple homogène, jouissant de droits incontestables au point de vue religieux et linguistique. Le changemens d'allégeance t-t-il eu pour effet de leur faire perdre ces droits? La conquête a-t-elle eu pour résultat de substituer automatiquement la langue anglaise à la langue française. Considérons sur ce point les droits du conquérant et la politique anglaise en rapport avec ces droits.

(A suivre)

Holà! le barbarisme!

A moins qu'on sonne l'alarme, un terme barbare et bâtard est en train de s'infiltrer à notre insu dans notre langage politique et dans notre vocabulaire courant. Il est grand temps de démasquer l'intrus car il se répète au cours de toutes nos assemblées politiques. Le mot vient pourtant l'anglais à dix lieues à la ronde; il s'agit du mot: "supporteur."

En français, s'supporter signifie: subir, endurer; on supporte le froid, on supporte la douleur; d'après le dictionnaire Bourguignon & Bergerol, le mot éveille l'idée d'une charge, d'un lourd fardeau que l'on porte; il a un sens moins passif que souffrir et signifie ne pas se laisser abattre par la souffrance, par l'adversité, au dire du même auteur le mot implique la signification d'une grande fatigue pour le sujet et celle d'un poids lourd et pénible dans l'objet.

Supporter n'est donc pas synonyme de approuver, appuyer, soutenir, défendre, donner ses suffrages à un parti. L'expression anglaise "supporter" se traduit par partisan, adepte, défenseur, adhérent, soutien.

Dans le courant de l'été "Le Madawaska" publiait en première page que les conservateurs réunis en convention à Edmundston avaient décidé de "supporter" la candidature de Paul Dubé, ce qui veut bel et bien dire en bon français: souffrir, endurer, subir Paul Dubé. Paul Dubé. N'étant pas dans le secret des dieux, je ne puis affirmer si tel était bien l'état d'esprit des délégués conservateurs, à l'égard du candidat! C'était mauvaise augure pour le sort de l'élection, vous l'avouerez.

Et voilà que, par l'entremise du même journal, M. Michaud remercie ses "supporteurs", à la suite de son élection. Au nom de la voix que je lui ai donnée, et au nom de Sa Majesté la langue française, je proteste. Le mot ne figure pas au dictionnaire, et s'il se francisait jamais, il dénoterait logiquement un partisan déçu qui vote malgré tout pour son parti mais qui est mécontent du candidat. Heureusement pour lui, le député actuel compte de nombreux amis, de nombreux partisans, mais bien peu de "supporteurs". C'est surtout les premiers qu'il faut remercier. Qu'il laisse à ses adversaires le soin de remercier leurs "supporteurs"; ce sont eut qui font perdre les dépoté!

Il est écrit que plus une race est supérieure, plus elle résiste à l'assimilation. Restons nous-mêmes. Une race fière ne capitule pas, même dans les détails. Il y a cent cinquante ans, nos pères auraient montré du doigt toute personne qui se serait servi des expressions anglaises que prononcent malheureusement les lèvres de nos hommes les plus cultivés.

COGNOSCO

Note de la Rédaction—*Nous admirons et voulons bien citer en exemple l'enthousiasme que notre correspondant manifeste lorsqu'il s'agit de défendre la pureté de la langut française. Ses protestations contre l'emploi de barbarismes et d'anglicismes dans le parler populaire sont tout-à-fait justes et nous le félicitons de son courage.*

Cependant, sans vouloir prétendre que la rédaction du "Madawaska" est parfaite, nous nous refusons à croire que nous ayons commis un gros péché en employant les mots "supporteur et supporter" comme termes politiques.

Nous ajouterons même que, d'après les dictionaires' que nous consultons généralement, Larousse Universel (2 volumes) et Larive 8 Fleury, nous n'avons commis aucune faute.

Supporter signifie non seulement endurer, souffrir (au sens figuré) mais aussi, appuyer, soutenir. Nous pouvons, en politique comme autrement, tout aussi bien supporter qu'appuyer ou soutenir quelqu'un.

Celui ou celle qui supporte, d'après Larousse, page 1921, c'est un supporteur ou une supporteuse.

N'oublions pas que bien des mots anglais viennent de la langue française, et que la prononciation (c'est-à-dire la façon de se placer la langue) seule diffère.

CONDAMNE A MORT

Québec — Philippe Trottier, de St-Casimir, a été trouvé coupable de meurtre au premier dégré et condamné à être pendu dans la cour de la prison commnune, le 17 février prochain.

EN FEUILLETANT LES AUTRES JOURNAUX

HALLOWEEN

Nous lisons dans le "Droit"

Cette fête qui nous vient, paraît-il, des siècles lointains du paganisme, a conservé dans notre siècle matérialiste tout son attrait. Au point que nous voyons des parents chrétiens encourager leurs enfants à parcourir les rues dans des déguisements burlesques, à incommoder les voisins et à jouer parfois des tours pendables qui conduisent leurs auteurs à la cour de police. La célébration de l'Halloween est devenue un fléau. Les autorités séviront contre une vilaine d'écervelés qui ont obstrue les voies ferrées. Que ne sévissent-elles pas contre ces bandes d'enfants et de jeunes gens qui de huit heures à minuit vont de porte en porte, mettent en branle toutes les sonneries électriques et vous forcent à aller ouvrir une vingtaine de fois dans la soirée? On pardonne bien des choses à la jeunesse et surtout à l'enfance: cet âge est sans pitié. Mais certaines pratiques ne peuvent pas être tolérées. Elles sont des nuissances publiques. La faute en est aux parents qui permettent à leurs enfants de se livrer à des gamineries de tous genres. Napoléon avait bien raison de dire que l'éducation des enfants devait commencer 20 ans avant leur naisance ! Et puis, entre nous, nous ne voyons pas ce que des petits catholiques et des petits Canadiens français vout faire dans cette célébration bruyante et palenne.

L'Action Catholique

MAIRE DE NEW-YORK

M F -H LaGuardia en Italie, a été élu par une majorité de 254,506 voix c'est la première défaite de Tamany Hall depuis 19 ans

BIBLIOGRAPHIE

LA REVUE POPULAIRE

SOMMIRE DE NOVEMBRE

Nous venons de recevoir la livraison de novembre de *La Revue Populaire* qui contient, entre autres rubriques :

$3,000 à qui trouvera le tombeau de Champlain — Serions-nous tous fous ? — Espionnage et contre espionnage, par E. Lemaître — Torrents de lumière et tempêtes de feu, par Fernand de Verneuil — Un crime inexpiable, par A C de la Lande — La mode de fin d'automne L'amour sur -commande, par Francine — Un roman d'amour complet : *Les Ailes de l'Amour*, par Y. Denis Le Sève — Grand concours de nouvelles canadiennes — La décoration du foyer — L'horoscope du mois — La cuisine, par Germaine Taillefer— La Radio — La chanson française— Les mots croisés — Le prochain roman d'amour complet, à paraître en décembre, s'intitule: "Le Choix du Marquis", par Dyvonne.

ASSASSIN CONNU

Londres, 11 — A la légation afghane de Londres on croit savoir que le meurtre de Nadi- Shah, roi d'Afghanistan, dans son valais de Kaboul, fut l'oeuvre d'un Afghan de basse extraction nommé Abdul Khalio, qui trouva moyen de s'introduire dans le palais pour y assassiner le roi.

Riche! ★ Economique!

MARQUE JAUNE

Vendu partout dans les Maritimes

ATTENTION

Cabinets "Onliwon"

BLEU – VERT – JAUNE – BLANC

contenant 125 serviettes de papier "Onliwon" pour de multiples usages dans votre cuisine — Choisissez le cabinet de même nuance que les décors de votre cuisine.

Valeur de $1.25 pour ..... 48¢

Rubans de Clavigraphe

— REMINGTON — UNDERWOOD — L. C. SMITH — ROYAL

Ruban noir — Ruban Noir et rouge 40¢

Un achat spécial nous permet d'offrir aux bureaux d'affaires un excellent Ruban à Clavigraphe, au prix modique de .....

PAPIER A CLAVIGRAPHE—500 feuilles pour $1.00

PAPIER Crêpé

LE MEILLEUR — TOUTES LES COULEURS

en feuilles et en rouleaux 15¢

CE QUE LES AUTRES N'ON T PAS..... NOUS L'AVONS !

Nous offrons une grande variété d'article de bureau nécessaires aux hommes d'affaires, aux professionels, aux marchands, etc.

L'IMPRIMERIE DU "MADAWASKA"

PENSIONNEZ-VOUS

$9.55 par mois épargnés depuis l'âge de 30 ans donneront une pension viagère de $50 par mois à 65 ans. Les dividendes annuels peuvent ou diminuer le nombre de primes à payer, ou augmenter la pension.

Les pensions peuvent également prendre cours à 50, 55 ou 60 ans.

Demandez les détails d'un simple plan de protéger votre avenir.

The Mutual Life Assurance Co. of Canada
Waterloo, Ont. (Fondée 1869)